DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE MONTMORENCY
COMMUNE DE MARGENCY

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 09/10/2026
*Date d'Affichage : 09/10/2026
*Conseillers en exercice : **23**
*PRÉSENTS : **17**
*VOTANTS : 22

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 15 Octobre 2026 à 20h15, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUN, Maire

Etaient présents : Mr BRUN Thierry, Maire
Mme VILLE-VALLÉE Florence, Mr PLAIGNAUD Michel, Mme CORNELOUP Isabelle, Mr REVEILLERE Dominique, Mme MORNACCO Monique, Mr NIFA Mohammed Adjoints, Mr ABDUL Mussawir, Mme AKRICHE Tanya, Mme BARRIE Claudine, Mr COLLINEAU Claude, Mme DAGUENET Nadine, Mr GLÉNAT Bernard, Mr MAUGENDRE Sébastien, Mme MALLET Françoise, Mme NAUDI-BONNEMAISON Sophie, Mme SÖNNICHSEN Sophie

Etaient absents excusés :
Mr DUMEUNIER David pouvoir à Mr NIFA Mohammed,
Mr NAIMI Yacine pouvoir à Mme NAUDI-BONNEMAISON Sophie,
Mme FREY Florence pouvoir à Mme AKRICHE Tanya
Mr ROUSSELET Thierry pouvoir à Mme CORNELOUP Isabelle,
Mme ROMAGNÉ Anne-Sophie pouvoir à Mme DAGUENET Nadine,
Mr DIARRA Fodié,

Monsieur Bernard GLENAT a été désigné Secrétaire de séance.

DEL 9A: DEMANDE DE SUBVENTION CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE(annule et remplace la délibération N°9 du 15/10/2026 suite à erreur matérielle)

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur l'appel à projets 2027 et sur le cahier des charges ci annexé,
Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances du jeudi 8 Octobre,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention d'un montant de 14000 Euros concernant l'appel à projets 2027 à la conférence des financeurs du Val d'Oise pour le développement d'actions de lutte contre l'isolement à mener au titre de l'année 2027 (Axes 6 Développement d'actions de lutte contre l'isolement des personnes agées - visites de convivialité –Soutien des actions de formation des bénévoles/des professionnels en matière de lutte contre l'isolement…).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Préfecture le
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification

Fait à Margency, le 19/10/2026

Le Maire

Thierry BRUN

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20261019-DEL9A15102026-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026